



HAL
open science

Les Trois Aveugles de Compiègne - Cortebarbe - Paris BnF fr. 837 - Édition, traduction et notes

Corinne Pierreville, Alexei Lavrentiev

► To cite this version:

Corinne Pierreville, Alexei Lavrentiev. Les Trois Aveugles de Compiègne - Cortebarbe - Paris BnF fr. 837 - Édition, traduction et notes. 2023, <https://txm-bfm.huma-num.fr/txm/>. hal-04279568

HAL Id: hal-04279568

<https://hal.science/hal-04279568v1>

Submitted on 27 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



BASE DE FRANÇAIS MÉDIÉVAL PROJET FABLIAUX

Courtebarbe

Les trois Aveugles de Compiègne

édition et traduction

par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev

Lyon, ENS de Lyon

Base de français médiéval & Projet Fabliaux, 2023

Édition normalisée : Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>
Identifiant du texte : [fabliaux/trAveuglesCortebarbe_BnF-837](http://txm.bfm-corpus.org/fabliaux/trAveuglesCortebarbe_BnF-837)

Comment citer ce texte : Courtebarbe, *Les trois Aveugles de Compiègne*, édité et traduit par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev. Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, Projet Fabliaux, 2023.
http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/trAveuglesCortebarbe_BnF-837

Licences :



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Texte et suppléments numériques



Notes philologiques et traduction

Biblissima!





Table

Édition [p. 3](#)

Traduction [p. 11](#)

Crédits

Responsable scientifique : C. Pierreville

Transcription et relecture des textes : C. Pierreville, B. Laïd,

C. Guillot-Barbance, A. Lavrentiev, A. Pinche

Notes philologiques : C. Pierreville, B. Laïd

Traduction : C. Pierreville

Ingénierie de la chaîne éditoriale : J. Nuguet

Philologie numérique et administration du corpus : A. Lavrentiev

Reconnaissance automatique de texte manuscrit : A. Pinche

Mise en page : N. Pontal

Le projet Fabliaux est financé par l'ÉquipEx Biblissima+

- ANR-21-ESRE-0005 (2022-2023).



Édition

par Corinne Pierreville en collaboration avec Alexei Lavrentiev

[73v]

<colonne a>

¶ Des .iii. avugles de Compingne¹

Une matere ci dirai
d'un fabel que vous conterai.
On tient le menestrel a sage
4 qui met en trover son usage
de fere biaux dis et biaux contes
c'on dit devant dus, devant contes.
Fablel sont bon a escouter :
8 maint duel, maint mal font mesconter
et maint anui et maint mesfet.
Cortebarbe² a cest fablel fet,

<colonne b>

si croi bien qu'encor l'en soviagne.
12 Il avint ja defors Compiagne
troi avugle .i. chemin aloient.
Entr'eus nis .i. garçon n'avoient
qui les menast ne conduisist
16 ne le chemin lor apresist.
Chascuns avoit son hanepel.
Molt povre estoient lor drapel
quar vestu furent povrement.
20 Tout le chemin si fetement
s'en aloient devers Senlis.
Uns clers qui venoit de Paris,
qui bien et mal assez savoit,
24 escuier et sommier avoit
et bel palefroi chevauchant,
les avugles vint aprochant
quar grant ambleüre venoit,
28 si vit que nus ne les menoit.
Si pense que aucuns n'en³ voie.
Comment alaissent il la voie ?

1. Le titre est d'une main ultérieure, du 14^e ou du 15^e siècle.
2. Le nom de l'auteur apparaît en deux mots dans le manuscrit, mais il est désigné par les critiques sous le nom soudé *Courtebarbe*.
3. Jean Dufournet supprime le *n'* devant *en*. Il est vrai que la proposition possède un sens affirmatif et qu'*aucun*, qui a le sens de « quelqu'un » dans l'ancienne langue, n'apparaît généralement pas dans des phrases négatives en ancien français (Buridant §143). L'auteur ou le copiste a-t-il introduit une sorte de *ne* explétif, sans valeur de négation, dans cette complétive dont le verbe introducteur présente un sémantisme n'actualisant pas pleinement le procès ?



Puis dist : « El cors me fiere goute
 32 se je ne sai s'il voient goute ! »
 Li avugle venir l'oïrent.
 Erraument d'une part se tindrent⁴
 si s'escrient : « Fetes nous bien !
 36 Povre sommes sor toute rien.
 Cil est molt povres qui ne voit ! »
 Li clers esraument se porvoit,
 qui les veut aler falordant :
 40 « Vez ici, fet il, .I. besant
 que je vous done entre vous .III.
 — Diex le vous mire et sainte Croiz !
 fet chascuns. Ci n'a pas don lait ! »
 44 Chascuns cuide ses compains l'ait.
 Li clers maintenant s'en depart,
 puis dist qu'il veut vir lor depart.
 Esraument a pié descendi,
 48 si escouta et entendi
 comment li avugle disoient
 et comment entr'eus devoient.
 Li plus mestres des .III. a dit :
 52 « Ne nous a or mie escondit
 qui a nous cest besant dona.
 En .I. besant molt biau don a !
 Savez, fet il, que nous ferons ?
 56 Vers Compiègne retornerons.
 Grant tens a ne fumes a aise.
 Or est bien droiz que chascuns s'aise !
 Compiègne est de toz biens plentive.
 60 — Com ci a parole soutive !

[74r]

<colonne a>

chascuns des autres li respont.
 C'or eüssons passé le pont ! »
 Vers Compiègne sont retorné
 64 ainsi comme il sont atorné.
 Molt furent lié, baut et joiant !
 Li clers les va adés sivant
 et dist que adés les siurra
 68 desi adont que il savra
 lor fin. Dedenz la vile entrerent,
 si oïrent et escouterent
 c'on crioit par mi le chastel :
 72 « Ci a bon vin fres et novel,

4. On note la rime imparfaite *oïrent/ tindrent*. Le NRCF corrige « *tinrent* » en « *tirent* », en indiquant cependant que l'emploi pronominal du verbe « *tirer* » n'est pas attesté.



ça d'Auçoirre, ça de Soissons,
pain et char et vin et poissons !
Ceenz fet bon despendre argent !
76 Ostel i a a toute gent !
Ceenz fet molt bon herbregier ! »
Cele part vont tout sanz dangier
si s'en entrent en la meson.
80 Le borgois ont mis a reson :
« Entendez ça a nous ! font il.
Ne nous tenez mie por vil
se nous sommes si povrement.
84 Estre volons priveement.
Miex vous paierons que plus cointe,
ce li ont dit, et li acointe,
quar nous volons assez avoir ! »
88 L'ostes pensse qu'il dient voir.
Si fete gent ont deniers granz !
D'aus aaisier fu molt engranz ;
en la haute loge les maine.
92 « Seignor, fet il, une semaine
porriez ci estre bien et bel !
En la vile n'a bon morsel
que vous n'aiez se vous volez !
96 — Sire, font il, or tost alez,
si nous fetes assez venir !
— Or m'en lessiez dont couvenir ! »
fet li borgois, puis si s'en torne.
100 De .v. mes pleners lor atorne,
pain et char, pastez et chapons,
et vins, mes que ce fu des bons,
puis si lor fist lasus trametre
104 et fist du charbon el feu metre.
Assis se sont a haute table.
Li vallés au clerc en l'estable
tret ses chevaux. L'ostel a pris.
108 Li clers qui molt ert bien appris
et bien vestuz et cointement
avoec l'oste molt hautement

<colonne b>

112 sist au mengier la matinee
et puis au souper la vespree,
et li avugle du solier
furent servi com chevalier.
Chascuns grant paticle menoit,
116 l'uns a l'autre le vin donoit.
« Tien, je t'en doing ! Après m'en done !
Cis crut sor une vingne bone ! »



Ne cuidiez pas qu'il lor anuit !
120 Ainsi jusqu'a la mie nuit
furent en solaz sanz dangier.
Li lit sont fet, si vont couchier
jusqu'au demain qu'il fu bele eure,
124 et li clers tout adés demeure
por ce qu'il veut savoir lor fin.
Et l'ostes fu levez matin
et son vallet, puis si conterent
128 combien char et poisson cousterent.
Dist li vallés : « En verité,
li pains, li vins et li pasté
ont bien cousté plus de .x. saus,
132 tant ont il bien eü entre aus !
Li clers en a .v. saus par lui.
— De lui ne puis avoir anui.
Va lasus, si me fai paier ! »
136 Et li vallés sanz delaier
vint aus avugles, si lor dist
que chascuns errant se vestist.
Ses sires veut estre paiez.
140 Font il : « Or ne vous esmaiez
quar molt tres bien li paierons.
Savez, font il, que nous devons ?
— Oil, dist il, .x. saus devez.
144 — Bien le vaut ! » Chascuns s'est levez,
tuit troi sont aval descendu.
Li clers a tout ce entendu
qui se chauçoit devant son lit.
148 Li troi avugle a l'oste ont dit :
« Sire, nous avons .i. besant.
Je croi qu'il est molt bien pesant.
Quar nous en rendez le sorplus
152 ainçois que du vostre aions plus !
— Volentiers ! » li ostes respont.
Fet li uns : « Quar li baille dont !
— Liquels l'a ? — Bé, je n'en ai mie !
156 — Dont l'a Robers Barbeflorie.
— Non ai, mes vous l'avez, bien sai !
— Par le cuer bieu, mie n'en ai !
— Liquels l'a dont ? — Tu l'as ! — Mes tu !
160 — Fetes ou vous serez batu,

[74v]

<colonne a>

dist li ostes, seignor truant,
et mis en longaingne puant
ainçois que vous partez de ci ! »



164 Il li crient : « Por Dieu, merci !
Sire, molt bien vous paierons ! »
Dont recommence lor tençons.
« Robert, fet l'uns, quar li donez
168 le besant ! Devant nous menez.
Vous le reçustes premerains !
— Mes vous qui venez daarrains
li bailliez, quar je n'en ai point !
172 — Or sui je bien venuz a point,
fet li ostes, quant on me truffe ! »
L'un va doner une grant buffe,
puis fet aporter .ii. lingnas.
176 Li clers qui fu a biau harnas,
qui le conte forment amoit,
de ris en aise se pasmoit.
Quant il vit le ledengement,
180 a l'oste vint isnelement,
se li demande qu'il avoit,
quel chose ces genz demandoit.
Fet l'ostes : « Du mien ont eü
184 .x. saus c'ont mengié et beü,
si ne m'en font fors escharnir !
Mes de ce les vueil bien garnir :
chascuns avra de son cors honte !
188 — Ainçois le metez sor mon conte,
fet li clers. .xv. saus vous doi.
Mal fet povre gent fere anoi ! »
L'ostes respont : « Molt volentiers !
192 Vaillanz clers estes et entiers ! »
Li avugle s'en vont tout cuite.
Or oiez comfete refuite
li clers porpenssa maintenant !
196 On aloit la messe sonant.
A l'oste vint, si l'aresone :
« Ostes, fet il, vostre persone
du moustier dont ne connessiez ?
200 Ces .xv. saus bien li croiriez
se por moi les vous voloit rendre ?
— De ce ne sui mie a aprendre,
fet li borgois, par saint Silvestre,
204 que je croiroie nostre prestre,
s'il voloit, plus de .xxx. livres !
— Dont dites j'en soie delivres
esraument com je revendrai.
208 Au moustier paier vous ferai. »
L'ostes le commande esraument
et li clers ainsi fetement



<colonne b>

dist son garçon qu'il atornast
212 son palefroi et qu'il troussast,
que tout soit prest quant il reviegne.
A l'oste a dit que il s'en viegne.
Ambedui el moustier en vont ;
216 dedenz le chancel entré sont.
Li clers qui les .xv. saus doit
a pris son oste par le doit,
si l'a fet delez lui assir,
220 puis dist : « Je n'ai mie loisir
de demorer dusqu'après messe.
Avoir vous ferai vo promesse.
Je l'irai dire qu'il vous pait
224 .xv. saus trestout entresait
tantost que il avra chanté.
— Fetes en vostre volenté ! »
fet li borgois qui bien le croit.
228 Li prestres revestuz estoit
qui maintenant devoit chanter.
Li clers vint devant lui ester,
qui bien sot dire sa reson.
232 Bien sambloit estre gentiz hom !
N'avoit pas la chiere reborse.
.XII. deniers tret de sa borse ;
le prestre les met en la main.
236 « Sire, fet il, por saint Germain,
entendez ça .i. poi a mi.
Tuit li clerc doivent estre ami.
Por ce vieng je pres de l'autel.
240 Je giuc anuit a .i. ostel
chiés a .i. borgois qui molt vaut.
Li douz Jhesucriz le consaut,
quar preudom est et sanz boisdie !
244 Mes une cruel maladie
li prist ersoir dedenz sa teste
entrues que nous demeniens feste
si qu'il fu trestoz marvoiez.
248 Dieu merci, or est ravoiez,
mes encore li deut li chiez,
si vous pri que vous li lisiez
après chanter une evangille
252 desus son chief. — Et par saint Gille,
fet li prestres, je li lirai ! »
Au borgois dist : « Je le ferai
tantost com j'avrai messe dite.
256 — Dont en claime je le clerc cuite !
fet li borgois. Miex ne demant.



— Sire prestre, a Dieu vous commant !
fet li clers. — A Dieu, biaux⁵ douz mestre ! »
260 Li prestres a l'autel va estre.

[75r]

<colonne a>

Hautement grant messe commence.
Par .i. jor fu de diemenche.
Au moustier vindrent molt de genz.
264 Li clers qui fu et biaux et genz
vint a son oste congié prendre,
et li borgois sanz plus attendre
dusqu'a son ostel le convoie.
268 Li clers monte, si va sa voie,
et li borgois tantost après
vint au moustier. Molt fu engrés
de ses .xv. saus recevoir !
272 Avoir les cuide tout por voir !
Enz el chancel tant atendi
que li prestres se desvesti
et que la messe fu chantee,
276 et li prestres sanz demoree
a pris le livre et puis l'estole,
si a huchié : « Sire Nichole,
venez avant ! Agenoilliez ! »
280 De ces paroles n'est pas liez
li borgois, ainz li respondi :
« Je ne ving mie por ce ci,
mes mes .xv. saus me paiez !
284 — Voirement est il marvoiez !
dist li prestres. Nomini Dame,
aidiez a cest preudomme a l'ame !
Je sai de voir qu'il est dervez.
288 — Oez, dist li borgois, oez
com cis prestres or m'escharnist !
Por poi que mes cuers du sens n'ist
quant son livre m'a ci tramis !
292 — Je vous dirai, biaux douz amis,
fet li prestres, comment qu'il praingne !
Tout adés de Dieu vous soviegne !
Si ne poez avoir meschief. »
296 Le livre li mist sor le chief.
L'evangille li voloit lire
et li borgois commence a dire :
« J'ai en meson besoingne a fere !
300 Je n'ai cure de tel afere

5. On reconnaît l'abréviation correspondant à *us*, qui abrège ici seulement *s*.



Mes paieez moi tost ma monnoie ! »
Au prestre durement anoie.
Toz ses paroschiens apele ;
304 chascuns entor lui s'atrolepe,
puis dist : « Cest homme me tenez !
Bien sai de voir qu'il est dervez !
— Non sui, fet il, par saint Cornille
308 ne par la foi que doi ma fille !
Mes .xv. saus me paierez !
Ja ainsi ne me gaberez !

<colonne b>

— Prenez le tost ! le prestre a dit.
312 Li paroschien sanz contredit
le vont tantost molt fort prenant.
Les mains li vont trestuit tenant.
Chascuns molt bel le reconforte
316 et li prestres le livre aporte,
se li a mis deseur son chief.
L'evangille de chief en chief
li lut, l'estole entor le col,
320 mes a tort le tenoit por fol !
Puis l'esproha d'eve benoite
et li borgois forment covoitte
qu'a son ostel fust revenuz.
324 Lessiez fu, ne fu plus tenuz.
Li prestres de sa main le saine,
puis dist : « Esté avez en paine ! »
Et li borgois s'est toz cois teus.
328 Corouciez est et molt honteus
de ce qu'il fu si atrapez.
Liez fu quant il fu eschapez !
A son ostel en vint tout droit.
332 Cortebarbe dist orendroit
c'on fet a tort maint homme honte.
Atant definerai mon conte.

Explicit des .III. avugles de Compiengne



Traduction

par Corinne Pierreville

[73v]

<colonne a>

Les trois aveugles de Compiègne

Je vais vous dire¹ une histoire
tirée d'un fabliau que je vous conterai.
On tient pour sage le ménestrel
4 qui met son expérience à trouver
comment faire de beaux récits² et de beaux contes
qu'on dit devant les ducs et les comtes³.
Il est bon d'écouter des fabliaux :
8 ils font oublier nombre de souffrances, de maux,
de peines et de méfaits⁴.
Courtebarbe a composé ce fabliau,

<colonne b>

et je crois bien qu'il s'en souvient encore.
12 Il advint jadis près de Compiègne
que cheminaient trois aveugles⁵.
Ils n'avaient pas un seul valet avec eux
pour les mener, les conduire
16 ou leur indiquer la route.
Chacun avait sa sébile.
Leurs habits étaient fort pauvres :
ils étaient misérablement vêtus.
20 Ils faisaient ainsi chemin
en direction de Senlis⁶.
Un clerc qui revenait de Paris,
expert dans le bien et le mal,
24 accompagné d'un écuyer et d'un cheval de somme,

1. L'adverbe *ci* peut désigner le lieu, au sens d'« ici », mais aussi le temps présent au sens de « maintenant ». Nous préférons ce deuxième sens, d'où notre traduction par un futur proche.
2. Associé à *contes*, le terme *dis/dits* est ici pris dans un sens général de « ce qui est dit, parole, propos », et non pas dans un sens particulier de « récit bref en vers où l'emporte l'édification ».
3. La mention de cet auditoire aristocratique prouve que, contrairement à ce que pensait Joseph Bédier, les fabliaux ne se destinent pas exclusivement à un public bourgeois, mais également aux nobles.
4. En martelant ces vers 8-9 par la répétition du déterminant indéfini « *maint* » devant des substantifs connotant la souffrance ou les malheurs de la destinée humaine, le narrateur affirme avec force le caractère essentiel d'une littérature comique, apte à distraire l'auditoire et à le détourner de ses tourments.
5. Le statut des aveugles est particulier au Moyen Âge, époque qui considérait que l'infirmité était une tare voulue par Dieu pour punir un péché. Voir le livre de Jean Dufournet, *Le Garçon et l'aveugle*, Paris, 1982, et en particulier l'article de D. Quérueu, « Images littéraires des invalides et des estropiés au Moyen Âge », p. 157-167.
6. Senlis est une commune française appartenant actuellement à la région Hauts-de-France, à quarante kilomètres au nord de Paris. De Senlis à Compiègne, il faut compter 6h30 à pied.



- et chevauchant un beau palefroi,
approcha des aveugles
car il venait à vive allure,
28 et il s'aperçut que personne ne les guidait.
Il pensa alors que l'un d'eux voyait.
Comment pouvaient-ils faire route ?
Il dit ensuite : « Puissé-je être pris d'une attaque de goutte
32 si je ne sais pas s'ils y voient ! »
Les aveugles l'entendirent approcher.
Ils s'écartèrent aussitôt
et s'écrièrent : « Faites-nous l'aumône !
36 Nous sommes les plus pauvres du monde.
Celui qui ne voit pas est terriblement pauvre⁷ ! »
Le clerc, qui voulait les duper,
prit aussitôt ses dispositions :
40 « Voici, dit-il, un besant⁸
que je vous donne à tous les trois.
— Que Dieu et la sainte Croix vous le rendent !
répondirent-ils. Ce n'est pas un don négligeable⁹ ! »
44 Chacun était persuadé que son compagnon l'avait.
Le clerc s'éloigna alors,
puis il affirma vouloir voir comment ils procéderaient au
[partage.
Il mit rapidement pied à terre,
48 il écouta et entendit
comment les aveugles discouraient
et parlaient entre eux.
Celui qui, des trois, détenait le plus d'autorité déclara :
52 « Il n'a pas méprisé notre demande,
celui qui nous a donné ce besant.
Un besant, c'est une très belle aumône !
Savez-vous, continua-t-il, ce que nous ferons ?
56 Nous retournerons à Compiègne.
Il y a longtemps que nous n'avons pas été à notre aise.
Il est bien juste, à présent, que chacun de nous prenne
[du bon temps !
Compiègne regorge de toutes sortes de biens.
60 — Quels propos judicieux !

[74r]

<colonne a>

lui répondirent les deux autres.
Si seulement nous avions déjà franchi le pont ! »
Ils s'en retournèrent vers Compiègne

7. C'est un proverbe médiéval. Voir Morawski, « *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle* », Paris, 1925, n°1315 : *Mont est povres qui ne voit*.

8. Le besant était une ancienne pièce de monnaie d'or.

9. C'est une litote. Donner un besant était un don très généreux.



- 64 dans le même équipage.
Ils étaient au comble du bonheur et de la joie !
Le clerc les suivait toujours,
affirmant qu'il ne cesserait pas de le faire
- 68 avant de savoir
la fin de l'histoire¹⁰. Ils entrèrent dans la ville
et entendirent fort bien
les cris résonant dans la cité fortifiée :
- 72 « Voici du bon vin frais et nouveau,
du vin d'Auxerre, du vin de Soissons,
du pain, de la viande, du vin et du poisson !
Il fait bon dépenser de l'argent chez nous !
- 76 Le logis est ouvert à tous !
Il fait bon se loger ici ! »
Ils se dirigèrent là sans aucune difficulté
et entrèrent dans la maison.
- 80 Ils s'adressèrent au bourgeois¹¹ :
« Écoutez-nous !
Ne nous méprisez pas
si nous sommes si pauvres.
- 84 Nous voulons être entre nous.
Nous paierons mieux que les gens bien mis,
lui dirent-ils, ou que vos amis¹²,
car nous voulons être servis copieusement ! »
- 88 L'aubergiste pensa qu'ils disaient vrai.
Les gens de cette sorte ont beaucoup d'argent¹³ !
Il était fort désireux de leur donner tout le nécessaire
et les mena dans la salle du haut.
- 92 « Seigneurs, dit-il, vous pourriez rester ici
bel et bien une semaine !
Il n'est pas dans la ville de bon morceau
que vous n'avez, si vous le voulez !
- 96 — Seigneur, partez vite
et faites-nous en venir beaucoup !

10. Le clerc remplit le rôle du « trickster ». Facétieux, il aime jouer des tours à autrui, par intérêt (ce sera le cas avec l'aubergiste qu'il doit bernier pour se défaire de sa dette), par curiosité ou par pur plaisir avec les aveugles car leur réaction face au besant imaginaire suffisait à lui prouver que leur infirmité n'était pas feinte.

11. Nous employons le terme « bourgeois » dans son sens premier d'habitant du bourg ou de la ville.

12. Comme Gougenheim et Noomen et Boogaard avant lui (tome 2 p. 390), Jean Dufournet fait de *acointe* un verbe à la 3^e personne du présent et traduit « et l'autre d'acquiescer », mais le verbe *acointier* suivi d'un régime direct et d'un régime indirect signifie « faire connaître quelque chose à quelqu'un » (FEW vol. 24 p. 77). Il nous semble donc qu'ici, *li acointe* est un groupe nominal au cas sujet pluriel. Le substantif masculin *acointe* désigne « le familier, l'ami, l'intime ». Il renvoie à nos yeux aux personnes qui ont l'habitude de fréquenter cette auberge au point de devenir familiers avec le tenancier.

13. On peut analyser ce vers comme une intervention du narrateur, qui reproduirait les préjugés de son temps à l'encontre des mendiants accusés de feindre leur cécité, ou comme un discours indirect libre, qui nous permet de découvrir les pensées de l'aubergiste. Dans la mesure où le fabliau dépeint de véritables aveugles, réduits à la misère et tout heureux de pouvoir, pour une fois, bénéficier d'un bon repas et d'un bon lit, nous penchons plutôt pour la deuxième interprétation.



— Laissez-moi donc m'en occuper ! »
dit le bourgeois, puis il s'en alla.
100 Il leur prépara cinq services copieux,
pain, viande, pâtés, chapons,
et du vin, mais seulement de bonne qualité,
puis il le leur fit porter à l'étage
104 et ordonna d'ajouter du charbon dans le feu.
Ils prirent place à la table d'honneur.
Le valet du clerc mena à l'écurie
son cheval et retint le logis.
108 Le clerc, qui était fort bien éduqué
et vêtu avec une grande élégance,
s'assit le matin pour le repas

<colonne b>

avec son hôte, très respectueusement¹⁴,
112 puis le soir pour le souper,
et les aveugles à l'étage
furent servis comme des chevaliers¹⁵.
Chacun d'eux faisait la noce¹⁶,
116 se donnant du vin l'un à l'autre.
« Tiens, je t'en donne, donne m'en ensuite¹⁷ !
Ce vin provient d'une bonne vigne ! »
Ne croyez pas qu'ils étaient malheureux¹⁸ !
120 Ils festoyèrent ainsi jusqu'à minuit
sans rencontrer de contrariété.
Les lits furent faits, ils allèrent se coucher
jusqu'au lendemain, à une belle heure,
124 et le clerc s'attardait toujours
car il voulait savoir la fin de l'histoire.
L'aubergiste s'était levé tôt

14. Jean Dufournet traduit « s'assit à la place d'honneur, en compagnie de l'aubergiste ». Cette traduction est tout à fait possible, même si le vers 105 nous a appris que les aveugles ont pris place à la table d'honneur. Il est envisageable qu'il y ait à la fois une table d'honneur à l'étage de la demeure et une place d'honneur pour l'hôte partageant la table du tenancier. Nous proposons néanmoins de traduire *hautement* par « noblement, respectueusement » car nous pensons que le clerc pourrait d'emblée chercher à faire bonne impression sur le bourgeois, ce qui lui permettra de le tromper plus aisément par la suite.
15. Le fabliau offre aux aveugles la possibilité de changer de statut, de prendre leur revanche sur la misère. Ce renversement de situation, qui permet à ces pauvres mendiants d'être traités comme des chevaliers, rappelle les principes carnavalesques à l'œuvre dans les contes à rire (Bakhtine 1970). Comme pour le carnaval, la permutation qui s'opère ici reste limitée dans le temps.
16. Le terme « *paticle* » est inconnu des dictionnaires et personne n'a pu l'identifier jusqu'à présent. Le *NRCF* propose de retenir les suggestions de Ph. Ménard qui traduit par « tapage, joie bruyante » dans le glossaire et rapproche le terme de « *patifla* », « bavard », « *patricot* » ou « *patrigot* », « bavardage », « *patac* », « bruit désordonné ». Nous nous demandons s'il ne s'agit pas d'une altération dialectale du substantif « *pratique* », qui pouvait désigner le « bambocheur de bas étage » (FEW tome 9 p. 275a). « Mener grande pratique » signifierait alors « s'amuser, faire la noce ».
17. L'utilisation du discours direct, qui transcrit les paroles des aveugles enivrés, suscite le rire, quitte à défier la vraisemblance : comment peuvent-ils se servir à boire sans un valet pour les aider ?
18. C'est une double litote, destinée à faire sourire, pour « soyez sûrs qu'ils étaient très heureux ! ».



avec son valet, et ils calculèrent
128 le prix de la viande et du poisson.
« En vérité, dit le valet,
le pain, le vin et les pâtés
ont bien coûté plus de dix sous,
132 tant ils en ont eu à eux trois !
Le clerc en doit cinq de son côté.
— Je ne peux pas avoir d'ennui venant de lui.
Monte et fais qu'ils me paient ! »
136 Et le valet sans retard
vint trouver les aveugles et leur dit
de s'habiller au plus vite.
Son maître voulait être payé.
140 « Ne vous inquiétez pas, firent-ils,
car nous paierons fort bien.
Savez-vous combien nous devons ?
— Oui, vous devez dix sous.
144 — Cela les vaut largement¹⁹ ! » Chacun d'eux se leva
et ils descendirent tous trois.
Le clerc, qui enfilait ses chausses devant son lit,
avait entendu tout cela.
148 Les trois aveugles déclarèrent à l'aubergiste :
« Seigneur, nous avons un besant.
Je suis convaincu qu'il pèse bien lourd.
Rendez-nous donc la monnaie
152 avant que nous ne consommions²⁰ davantage chez vous !
— Volontiers ! répondit l'hôte.
— Donne-le lui donc ! dit l'un.
— Qui l'a ? — Hé, je ne l'ai pas !
156 — C'est donc Robert Barbe Fleurie qui l'a²¹.
— Non, je ne l'ai pas, mais vous l'avez, je le sais bien !
— Corbleu, je ne l'ai pas !
— Qui l'a, alors ? — Tu l'as ! — Non, toi²² !
160 — Payez, dit l'aubergiste, ou vous serez battus,[74v]

<colonne a>

messieurs les voleurs,
et jetés dans des latrines puantes

19. Jean Dufournet ponctue le vers comme nous. On pourrait aussi considérer, comme le *NRCE*, que « *bien le vaut* » est prononcé par le valet. Nous préférons y voir une preuve de la satisfaction, mais aussi de l'honnêteté des aveugles, qui ne cherchent pas à discuter le prix demandé.
20. « *avoir du votre* » signifie littéralement « avoir ce qui est à vous ».
21. Ce nom de Robert Barbe Fleurie fait sourire car il évoque Charlemagne, alors qu'il s'applique à un mendiant. Ce sobriquet l'oppose aussi à l'auteur du fabliau lui-même, Courtebarbe. Ce dernier a-t-il voulu se dissocier de son personnage ou met-il en scène à travers lui l'homme qu'il craint de devenir un jour ? Cela expliquerait la sympathie qu'il paraît éprouver à l'égard de ses personnages. Même si le mauvais tour joué par le clerc aux aveugles fait rire, le vers 190 rappelle que *mal fet povre gent fere anoi*, « c'est mal de tourmenter de pauvres gens ».
22. Le dialogue des aveugles est rendu savoureux par le recours à des jurons plaisants et par l'accumulation des stichomythies, échanges verbaux courts et rapides, qui finissent par couper l'octosyllabe. Il recommence aux vers 167-171, conformément au comique de répétition.



- avant de partir d'ici !
164 — Par Dieu, pitié ! lui crièrent-ils.
Seigneur, nous vous payerons fort bien ! »
Ils recommencèrent alors à se quereller.
« Robert, reprit l'un, donnez-lui donc
168 le besant²³ ! Vous nous menez.
Vous l'avez reçu le premier !
— Mais vous, qui veniez le dernier,
donnez-le lui car je ne l'ai pas !
172 — Me voilà bien tombé,
dit l'aubergiste, quand on se moque de moi ! »
Il alla donner une grande gifle à l'un d'eux,
puis fit apporter deux bâtons.
176 Le clerc, qui avait tout ce qu'il lui fallait²⁴
et appréciait beaucoup la situation,
se pâma de rire et de joie²⁵.
Quand il vit la mauvaise tournure des événements,
180 il vint rapidement trouver l'aubergiste
et il lui demanda ce qu'il avait
et ce qu'il demandait à ces gens.
« Ils ont eu pour dix sous de mes biens, dit l'hôte,
184 tant en repas qu'en boisson,
et ils ne font que se moquer de moi !
Mais je veux qu'ils en soient bien récompensés²⁶ :
chacun d'eux subira un traitement infâmant !
188 — Mettez-le plutôt sur mon compte,
fit le clerc. Je vous dois quinze sous.
C'est mal de tourmenter de pauvres gens²⁷ !
— Bien volontiers, répondit l'aubergiste.
192 Vous êtes un clerc bon et honnête²⁸ ! »
Les aveugles repartirent librement.
Écoutez maintenant la belle dérobade
que le clerc imagina aussitôt !
196 On sonnait la messe.

-
23. À l'image de la littérature de style élevé, les fabliaux savent jouer avec la métrique et les rejets externes qui créent des effets de surprise plaisants.
24. Le *harnais* est l'équipement, les bagages. L'expression *estre a harnois*, qui signifie « être bien équipé », peut aussi avoir le sens de « avoir tout ce qu'il faut » (FEW vol. 16 p. 202). Il nous semble qu'elle est prise ici au figuré. Le clerc a tout ce qu'il lui faut car il peut assister aux conséquences du mauvais tour qu'il a joué aux aveugles et s'en amuser.
25. La réaction du clerc, qui est le héros de l'histoire, reflète la réaction de l'auditoire médiéval, qui s'identifie à lui. Elle prouve qu'il faut interpréter la scène sur un mode comique, et non dramatique.
26. On reconnaît le procédé de l'ironie qui repose sur l'antiphrase.
27. Les aveugles échappent ainsi grâce au clerc au traitement infâmant qu'il avait lui-même provoqué en leur jouant un mauvais tour. Si l'un d'eux prend une gifle, les sévices physiques plus graves restent des menaces en l'air et les trois hommes peuvent bénéficier d'un bon repas et d'une nuit confortable sans avoir à déboursier le moindre argent. L'auteur a ainsi su agencer son récit pour que le comique l'emporte.
28. L'adjectif « *vaillant* » signifie littéralement « qui a de la valeur, de grandes qualités ». L'adjectif « *entier* » peut se traduire par « vertueux, sincère, intègre » (DMF C-1-b). L'auditoire s'amusait sans doute de voir l'aubergiste se tromper à ce point sur son hôte.



Il s'approcha du tenancier et lui dit :
« Cher hôte, le curé
de votre église, le connaissez-vous ?
200 Lui feriez-vous crédit de ces quinze sous
s'il voulait vous les rendre pour moi ?
— Inutile de me faire la leçon,
dit le bourgeois, par saint Sylvestre,
204 car je ferais bien crédit à notre prêtre,
s'il le voulait, pour plus de trente livres²⁹ !
— Dites donc que j'en sois quitte
dès que je reviendrai.
208 Je vous ferai payer à l'église. »
L'aubergiste l'ordonna aussitôt
et le clerc demanda de même

<colonne b>

à son valet de préparer
212 son palefroi et ses bagages
afin que tout fût prêt à son retour.
Il invita l'hôte à venir avec lui.
Tous deux se rendirent à l'église
216 et entrèrent dans le chœur.
Le clerc, qui devait les quinze sous,
prit son hôte par la main
et le fit asseoir à ses côtés,
220 puis il lui dit : « Je n'ai pas la possibilité
de rester jusqu'après la messe.
Je vous ferai obtenir ce que je vous ai promis.
J'irai dire au curé de vous payer
224 quinze sous immédiatement
après qu'il aura chanté l'office.
— Faites comme vous le souhaitez !
répondit le bourgeois qui avait toute confiance en lui.
228 Le prêtre qui devait désormais chanter la messe
s'était habillé.
Le clerc vint se poster devant lui
et sut bien lui parler.
232 Il ressemblait vraiment à un homme de haute naissance !
Il n'avait pas la mine renfrognée.
Il tira douze derniers de sa bourse
et les mit dans la main du prêtre³⁰.
236 « Seigneur, fit-il, par saint Germain,
prêtez-moi un peu d'attention.

29. Ce vers esquisse une discrète satire anticléricale puisqu'il suggère l'immense richesse du prêtre, mais il montre aussi que l'aubergiste n'hésiterait pas à prêter de l'argent à usure, ce qui était très mal perçu à l'époque médiévale.

30. Pour un repas qui aurait dû coûter cinq sous, le clerc débourse finalement douze deniers, donc cinq fois moins que ce qu'il devait (un sou égale douze deniers).



Tous les clerks doivent être amis.
C'est pourquoi je viens près de l'autel³¹.
240 J'ai dormi la nuit dernière dans un logis
chez un bourgeois de grande valeur.
Que le doux Jésus lui vienne en aide
car c'est un brave homme dépourvu de malice !
244 Mais il a été pris hier au soir
d'un terrible accès à la tête
tandis que nous faisons la fête
si bien qu'il est devenu complètement fou.
248 Dieu merci, il va mieux à présent,
mais sa tête le fait encore souffrir ;
je vous prie donc de lui lire
après la messe un évangile
252 sur la tête³². — Par saint Gilles³³,
affirma le prêtre, je le lui lirai ! »
Il dit au bourgeois : « Je le ferai³⁴
dès que j'aurai chanté la messe !
256 — Je déclare donc le clerk quitte !
fit le bourgeois. Je ne demande rien de mieux !
— Monsieur le curé, je vous recommande à Dieu !
dit le clerk. — Adieu, très cher maître ! »
260 Le prêtre alla se placer à l'autel.

[75r]

<colonne a>

Il commença solennellement la grand-messe.
C'était un dimanche.
Beaucoup de gens étaient venus à l'église.
264 Le clerk, qui était beau et élégant,
vint prendre congé de son hôte,
et le bourgeois sans plus attendre
l'accompagna jusqu'à chez lui.

31. On note l'habileté du clerk qui commence son discours par une vérité générale que le prêtre ne peut réfuter à moins de paraître discourtois : ses mensonges ultérieurs en sont plus crédibles. De même, il prend soin de louer les qualités du bourgeois avant d'évoquer l'accès qu'il aurait subi. Il paraît ainsi éprouver pour son hôte une véritable amitié qui expliquerait qu'il se soucie de lui.
32. Au Moyen Âge, les fous étaient souvent considérés comme possédés par le diable (voir Jean-Marie Fritz, *Le Discours du fou XII^e-XIII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992). Le clerk incite donc le prêtre à se livrer à une sorte d'exorcisme.
33. Le nom de ce saint ne manque pas de faire penser à la « *guile* » médiévale, c'est-à-dire la ruse, la tromperie. Il peut être invoqué innocemment par le prêtre, qui n'a pas conscience de duper le bourgeois en obéissant à la demande du clerk, mais on pourrait aussi insérer une ponctuation forte après *saint Gille* au vers 252 et considérer que la mention de ce saint est incluse dans le discours du clerk, au moment où il berne à la fois le prêtre et le bourgeois. La ponctuation qui apparaît dans le manuscrit BnF 837 après *son chief* au vers 252 nous paraît prouver que, pour le copiste, l'invocation à saint Gilles débute le discours du deuxième interlocuteur, le prêtre.
34. Le second stratagème mis en place par le clerk repose sur un quiproquo, procédé comique par excellence : le prêtre s'engage à lire l'évangile sur la tête du bourgeois, et ce dernier est persuadé qu'il a promis de lui donner son argent.



- 268 Le clerc monta à cheval et partit³⁵ ;
quant au bourgeois, aussitôt après,
il revint à l'église. Il était fort désireux
d'avoir ses quinze sous !
- 272 Il était vraiment convaincu de les obtenir !
Il attendit dans le chœur
que le prêtre se dévêtît
et que la messe fût chantée,
- 276 et le prêtre sans attendre
prit le livre saint, puis l'étole,
et cria : « Maître Nicolas³⁶,
avancez-vous ! Mettez-vous à genoux ! »
- 280 Ces paroles ne plurent pas
au bourgeois qui répondit :
« Je ne viens pas ici pour cela.
Donnez-moi plutôt mes quinze sous !
- 284 — Il est vraiment fou !
dit le prêtre. *Nomini Domini*,
secourez l'âme de cet homme !
J'ai la certitude qu'il a perdu la raison.
- 288 — Écoutez, dit le bourgeois, écoutez
comme ce prêtre se moque de moi !
J'ai bien failli perdre l'esprit
quand il a posé son livre sur ma tête !
- 292 — Je vais vous le lire³⁷, très cher ami,
fit le prêtre, quoi qu'il advienne !
Souvenez-vous toujours de Dieu !
Vous ne pouvez ainsi subir de dommage. »
- 296 Il lui mit le livre sur la tête.
Il voulait lui lire l'évangile,
mais le bourgeois commença à dire :
« J'ai du travail à la maison !
- 300 Je n'ai que faire de cela !
Mais donnez-moi vite mon argent ! »
Le prêtre en fut très contrarié.
Il appela tous ses paroissiens
- 304 — ils s'attroupèrent autour de lui —
puis il déclara : « Tenez-moi cet homme !
Je sais en toute certitude qu'il est fou !

35. La ruse du clerc est si efficace qu'il n'a pas besoin d'être présent pour qu'elle se déroule conformément à son plan. Il évoque ainsi le boucher d'Abbeville qui, lui aussi, quitte les lieux, laissant derrière lui les victimes de sa ruse découvrir comment ils ont été trompés.

36. Il est cocasse que le bourgeois berné porte le nom de Nicolas qui peut évoquer le nigaud, l'homme stupide (FEW vol. 7 p. 110-111).

37. Jean Dufournet comprend que *dirai* au vers 292 introduit la complétive *tous adés de Dieu vous soviégne* et il traduit : « Je vous recommanderai... de toujours vous souvenir de Dieu ». C'est tout à fait plausible, mais nous préférons voir dans ce *dirai* un verbe dont le complément sous-entendu est le *livre* du vers précédent (v. 292). Cela explique également nos divergences de ponctuation puisque nous plaçons une ponctuation forte après le vers 293, alors que Jean Dufournet place seulement une virgule.



— Je ne le suis pas, répondit l'autre, par saint Cornille,
308 et par la foi que je dois à ma fille³⁸ !
Vous me payerez mes quinze sous !
Vous ne vous moquerez pas ainsi de moi !

<colonne b>

— Prenez-le vite ! » ordonna le prêtre.
312 Les paroissiens sans hésiter
le saisirent aussitôt fermement.
Ils lui tinrent les mains.
Chacun le réconfortait de son mieux
316 et le prêtre apporta le livre
et le posa sur sa tête.
Il lui lut de bout en bout
l'évangile, l'étole autour du cou³⁹
320 — mais c'est à tort qu'on le tenait pour fou !
Il l'aspergea ensuite d'eau bénite
tandis que le bourgeois brûlait
de rentrer chez lui.
324 On le lâcha, on ne le retint plus.
Le prêtre traça sur lui le signe de la croix
avant de dire : « Vos tourments étaient terribles ! »
Le bourgeois resta silencieux.
328 Il était courroucé et très honteux
d'avoir été ainsi berné.
Il fut heureux quand il en eut réchappé !
Il revint tout droit chez lui.
332 Courtebarbe dit à présent
qu'on couvre à tort maints hommes de honte⁴⁰.
Je finirai ainsi mon conte.

Fin des *Trois aveugles de Compiègne*

38. Il est amusant de voir le bourgeois jurer par saint Cornille qui, en raison des cornes présentes dans son nom, est le patron attitré des cocus dans la littérature plaisante, et par la confiance qu'il a dans sa fille, alors que les fabliaux dépeignent toujours avec malice le comportement de ces demoiselles. Il suscite ainsi le rire à ses dépens car on ne peut prendre son serment au sérieux.
39. Le fabliau s'amuse à pasticher une cérémonie d'exorcisme (Holbrook 1905), et suscite ainsi le rire car le public sait que l'aubergiste est sain d'esprit. On note l'insistance narquoise de l'auteur sur la durée du rituel puisque le bourgeois a droit à la lecture d'un évangile entier.
40. La morale de ce fabliau semble d'abord contraire à ce que le récit a démontré, car elle paraît condamner la mésaventure que le clerc a pris tant de plaisir à faire subir à l'aubergiste. On pourrait y voir une volonté de rétablir *in extremis* un semblant de moralité ou, au contraire, une manière de dire qu'il ne faut pas prendre cette morale au sérieux [Voir Boutet 1985 p. 113-122 et en particulier p. 115 : « certains contes offrent une morale en complète contradiction avec les tendances du récit [...] tout se passe comme si le monde du fabliau formait une parenthèse drolatique et que la morale marquait le retour dans le réel [...] l'effet de surprise est cependant si brutal que l'on peut se demander si l'on n'a pas affaire à un dernier élément de jeu »]. Il est possible, néanmoins, de comprendre que cette morale ne concerne pas la seconde partie du fabliau, mais la première. Elle rappelle en effet la menace proférée au vers 187 par le bourgeois à l'égard des aveugles : *Chascuns avra de son cors honte*. Dans les derniers vers du fabliau, Courtebarbe en reviendrait à ses personnages initiaux et critiquerait le sort que leur réserve la société de son temps. Si c'était bien le cas, il se distinguerait de la littérature de son époque, généralement féroce à leur égard.